République Tunisienne
Ministère de l'enseignement Supérieur
et de la Rechreche Scientifique

Centre de Biotechnologie de Sfax

الجمهورية التونسية
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

مركز البيوتكنولوجيا بصفاقس

Consultation au cours d'année N° 025 / 2018

Consultation sur Désignation d'un bureau d'étude réparation chaussée CBS

Fournisseur:..... **Téls:**.....

Matricule Fiscal:..... **Faxs:**.....

Registre commerce:..... **EM@il:**.....

R.I.B:.....

Désignation	MARQUE	REF	UNITEE	PUHT	TVA
Mission 1 : Expertise de l'état du chaussée existante			1 SERVICE		%
Mission 2 : Préparation du dossier consultation			1 SERVICE		%
Mission 3 : Suivi des travaux			1 SERVICE		%
Mission 4 : Approbation des travaux, attachement et métré			1 SERVICE		%

Arrétée la présente consultation à la somme de :

.....

.....

TOTAL HT	TOTAL TTC

NB : L'offre doit être addressée au CBS. Date limite est le : 10-04-2018

- Soit par la voie postale au nom de Monsieur le directeur général du centre de Biotechnologie de Sfax BP "1177" Sfax 3018.
- Soit par Rapid-Poste à l'adresse : Centre Biotechnologie de Sfax, Route Sidi Mansour Km 6 BP "1177" Sfax 3018.
- Soit déposée directement au bureau d'ordre au sein du Centre Biotechnologie de Sfax route Sidi Mansour Km 6. Contre décharge.

Conditions générales à respecter

-Le Fournisseur doit remplir obligatoirement les imprimées fournient par le CBS en respectant la désignation exacte du produit, la marque et également le conditionnement demandé.
-Toute surcharge sur l'article demandé par le CBS donne par la suite l'exclusion de l'article lors du dépouillement
-Le fournisseur s'engage à fournir les articles avec les prix proposés dans la présente consultation durant toute l'année.
-Le fournisseur s'engage à fournir au CBS des articles neufs et de bonne qualité.
-Le fournisseur s'engage à fournir les articles avec les même caréctèristiques et les conditionnements proposés dans la consultation.
-Toutes les feuilles doivent être parafées et signées par le fournisseur.
-Le CBS se reserve le droit de demander le changement de tout article défectieux ou ne repond pas aux caractéristiques demandées après l'avoir testé, et ce par une lettre d'information adressée au fournisseur.
-Le fournisseur est tenu de changer tout article réclamé dans un delais de 10 jours.

Le non respect de ces conditions donnera par la suite l'écartement du fournisseur de la consultation annuelle de l'année suivante

Trés important : Indiquez sur l'enveloppe la mention : Consultation au cours d'année N° 025 / 2018 et NE PAS OUVRIR

Signature et cachet du fournisseur

Centre biotechnologie de Sfax, B.P : 1177 3018 Sfax, Tél: 74 871 816 ; Fax: 74 875 818